

Chartres, le 4 novembre 2020

La Préfète d'Eure-et-Loir

à

Mesdames et Messieurs les Maires
Madame et Messieurs les Sous-Préfets
des arrondissements de Dreux,
Châteaudun et Nogent-le-Rotrou
pour information

Objet : Instructions relatives à la cérémonie du 11 novembre 2020

Cette année, au regard de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire, aux mesures de confinement, les cérémonies du 11 novembre 2020 pourront se dérouler, dans les communes, selon les modalités suivantes :

- Vous pourrez **organiser, en format très restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation, un dépôt de gerbe** dans les lieux où la cérémonie se tient habituellement.
- Le nombre de personnes présentes devra rester particulièrement limité (**5 personnes maximum**). Vous pourrez être éventuellement accompagnés d'un adjoint et d'autres élus.
- **Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public**. En revanche, les Français sont invités à s'associer à cette commémoration en pavoisant leurs fenêtres et leurs balcons.
- Eu égard à leur âge, les anciens combattants, habituellement très présents, constituent une population qu'il convient de protéger. Aussi, les associations d'anciens combattants ne seront pas conviées. Si des demandes existent, une personne peut les représenter.
- La présence des porte-drapeaux se limitera à un ou deux porte-drapeaux au maximum. Il sera demandé la mobilisation d'un porte-drapeau jeune. La présence d'un porte-drapeau ne sera pas requise obligatoirement s'il ne peut pas se trouver de volontaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'informations nécessaire à la tenue de cette cérémonie.



La Préfète

Fadela BENRABIA